Les Infos du Mois

Numéro 71 – Juin 2014

L'événement du mois

En juin, on fait le plein !

Ce sont des « Infos du Mois » bien chargées que vous recevez là ! En effet, à la veille des grandes vacances, le mois de juin est dense en informations à connaître et à s'approprier dans les associations locales.

- D'abord, retenons **l'élection du Bureau** de la Fédération Départementale, qui a reconduit Michelle GRÉGOIRE à sa tête.
- Ensuite, « plongeons » dans les **nouveaux statuts** que les associations locales vont pouvoir s'approprier et adopter dès maintenant et dans les mois à venir.
- Puis, intéressons-nous à la démarche **« À la rencontre des Élus »**, permettant aux associations de les accompagner dans ce processus qui n'est pas toujours évident.
- Informons-nous par ailleurs à ce qui ce passe du côté du **Service Animation**, qui expérimente une nouvelle organisation, avec désormais, un référent en charge du suivi de la vie associative ET de l'activité Enfance-Jeunesse pour un meilleur confort des associations.
- Venons-en également à l'évolution des groupes projets en **Commissions**, pour lesquelles nous comptons promptement sur la participation des associations, afin d'avoir à nos côtés des « représentants du terrain ».
- Enfin, jetons un coup d'œil au nouveau **programme de formation des bénévoles** qui se propose à vous tout au long de l'année, suivant des thématiques diverses.

Voilà donc ce qui devrait animer les soirées au coin ... du barbecue !

FAMILLES RURALES, Fédération Départementale de l'Indre
148 Avenue Marcel Lemoine
36003 CHÂTEAUROUX
FD36@famillesrurales.org
Tél : 02 54 08 71 71
Fax : 02 54 27 63 81
www.famillesrurales.org/indre

Familles rurales
Vivre mieux !
Indre

Sommaire

VIE DE LA FEDERATION 3
Élection du Bureau à la Fédération Départementale 3
Évolution des groupes projets en commissions 4
Du nouveau au Service Animation 5
Assemblée générale de la Fédération : ça, c'est fait ! 6
Personnel de la fédération 7
Nouvelles adresses électroniques 7

VIE ASSOCIATIVE 9
Assemblée générale de l'U.D.A.F. : mode d'emploi 9
À la Rencontre des Élus locaux 10
Échéances « Près de Chez Vous » 11
Cartes d'adhésion 2014 : 11
Nouveaux statuts des associations locales 11

FICHE TECHNIQUE 12
Réussir son changement de statuts 12

ENFANCE 14
Déclarations Accueils de Loisirs : derniers délais ! 14
Publication du décret complémentaire sur l'organisation des rythmes scolaires 15
Dernières Formations BAFA avant les vacances 15
Aide à la mobilité des Accueils de Loisirs 16
Comprendre pour mieux lutter contre les discriminations 17

P.A.A.F. 18
Quoi de neuf dans le PAAF ? 18

PREVENTION-ÉDUCATION 19

SERVICES A LA PERSONNE 20
Charges sociales : point de vigilance 20
Changement des adresses électroniques de vos interlocuteurs 20

FORMATION 21
Plan de formation des bénévoles 21
Se former en juin 21

DEFENSE DU CONSOMMATEUR 22
& REPRESENTATION DES FAMILLES 22
Communiqué(s) de presse de la fédération nationale 22

AGENDA 23

VIE DE LA FEDERATION

ÉLECTION DU BUREAU À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Suite à son assemblée générale du samedi 24 mai 2014, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale a procédé à l'élection de Bureau lors de sa réunion du mardi 3 juin 2014. Nous avons le plaisir de vous informer qu'il se compose désormais comme suit :

Le Bureau

Présidente :	Michelle GRÉGOIRE *(Chasseneuil)*
Vice-Présidentes :	Marie JOLY *(Clion-sur-Indre)* Monique ROUSSEAU *(Lignac-Tilly)*
Trésorier :	Hubert JOUOT (Prissac)
Trésorière Adjointe :	Roselyne SÉBILLE *(Neuvy-Pailloux)*
Secrétaire :	Évelyne COUTURIER *(Luant-La Pérouille)*
Membre :	Brigitte LEDET *(Paudy)* Marie-France GUDIN *(Diors)* Marie-Thérèse LEFEBVRE *(Ardentes)* Michelle RICAUD *(Meunet-sur-Vatan)*

Le Bureau a pour missions :

- *d'exercer les fonctions dévolues par le Conseil d'Administration.*
- *d'exécuter les décisions prises par le Conseil d'Administration et expédier les affaires courantes.*
- *Suivre les affaires du Personnel.*
- *Suivre la gestion de la Fédération Départementale.*
- *Suivre la politique de communication.*

Le Conseil d'Administration

Mme Marie-Claude AVRIL *(Vouillon)*
Mme Jacqueline CHAUMETTE *(Sazeray)*
M. André GILBERT *(Montierchaume)*
Mme Éliane LAMBERT *(Diors)*
Mme Jeannette LARIVE *(Écueillé)*
M. Patrick LIEUTAUD *(Coings)*
Mme Suzanne MARCHAND *(Bélâbre)*
M. Michel OZAN *(Luçay-Le-Mâle)*
Mme Annette PEAN *(Cuzion)*
Mme Ria PETERS *(Vicq-Exemplet)*
Mme Françoise RESSÉGUIER *(Condé)*
Mme Nathalie RHIMBERT-BONNET *(Mâron)*
Mme Élisabeth RIBOTON *(Chezelles)*
Mme Françoise THIBAULT *(Vatan)*
Mme Yvette TRIMAILLE *(Saint-Maur)*

Le Conseil d'Administration, quant à lui, a pour missions :

- *de mettre en œuvre les orientations prises en Assemblée Générale.*
- *de rendre compte de son action à l'Assemblée Générale.*
- *d'être à l'écoute des Associations et des familles.*
- *de créer les structures de travail nécessaires à la réflexion et à la formulation des propositions.*
- *de prendre les décisions engageant la Fédération.*
- *de porter la responsabilité du fonctionnement de la Fédération.*
- *de décider et coordonner les relations avec les Associations Familles Rurales.*
- *de décider et suivre les représentations extérieures*

ÉVOLUTION DES GROUPES PROJETS EN COMMISSIONS

Au revoir ***GROUPES PROJETS***, bonjour ***COMMISSIONS*** !

La Fédération Départementale a mené une réflexion pour faire évoluer les groupes projets. En effet, le nombre conséquent de ces groupes de réflexion et la difficulté de mobilisation des participants, ont conduit la Fédération à proposer des commissions par pôles, calquées sur la réorganisation du service Animation *(cf. rubrique « Du nouveau au Service Animation »).*

Outre les commissions ***« Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs »*** (dont l'objectif est de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre afin de soutenir et de renforcer l'accompagnement social des majeurs protégés) et ***« Maintien à Domicile »*** (dont l'objectif est de favoriser et promouvoir le soutien à domicile des personnes âgées ; assurer un service de qualité basé sur l'écoute des personnes âgées et sur la formation des personnels employés), il faudra désormais compter avec les commissions suivantes :
« Vie associative » ***« Vie fédérale »*** ***« Enfance-jeunesse »***
« Prévention-éducation » ***« Communication »***

Les objectifs de chaque commission seront de définir ses axes de travail en fonction de l'actualité, de réfléchir au développement ou de veiller au fonctionnement dans chacun de ses domaines...

Nous avons besoin de représentants des associations dans ces commissions !

✂----------

Inscription aux Commissions - Saison 2014-2015

Vous êtes intéressé(e) pour nous rejoindre sur une ou plusieurs commissions ?

Nous vous remercions de bien vouloir nous le faire savoir en nous retournant cette fiche d'inscription ***avant le 25 juillet 2014.***

Association de .....

NOM ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Tél : ...../..... /...../...../...../

Courriel : .....

Cocher la (les) Commission(s) à laquelle (auxquelles) vous souhaitez vous inscrire :

☐ « Mandataire Judicaire à la Protection des majeurs »

☐ « Maintien à Domicile »

☐ « Vie associative »

☐ « Vie fédérale »,

☐ « Enfance-jeunesse »,

☐ « Prévention-éducation »,

☐ « Communication »,

DU NOUVEAU AU SERVICE ANIMATION

Suite au départ de Mathilde DELANNE (en décembre 2013) et de Dolorès BOUÉ (en février 2014), la Fédération Départementale s'est attelée à une « remise à plat » du Service Animation qui nécessitait donc une réorganisation.

Cette réflexion a débouché sur une restructuration, effective depuis le 1er mai 2014. Il s'agit d'une expérimentation, afin de voir si ce nouveau fonctionnement correspond aux besoins des associations locales.

3 points essentiels sont à retenir :

La réunification du Service Animation et du Service Prévention-Éducation, pour ne constituer qu'une seule entité : le Service Animation.

Le fonctionnement interne par pôles (6 pôles) : Vie Fédérale, Vie Associative, Loisirs Enfance-Jeunesse, Communication, Loisirs Adultes-Aînés et Prévention-Éducation. Vous trouverez ci-après le nouvel organigramme, pour information, puisqu'il s'agit d'un fonctionnement interne.

La mise en place d'un ***« interlocuteur unique » pour le suivi des associations.*** De cette manière, les associations auront une seule référente (Chargée de Mission « Vie Associative et Loisirs Enfance Jeunesse »), tant pour l'accompagnement à la vie associative que pour le suivi des activités Enfance-Jeunesse.

On compte désormais 4 Chargées de mission « Vie Associative et Loisirs Enfance Jeunesse » :

- ***Jennifer BABAUD***
- ***Carla GULON***
- ***Violyne LEBEAU***
- ***Julie MONTEIL***

Vous trouverez ci-après la répartition des territoires. Le département a été découpé en 7 secteurs, en fonction des Communautés de Communes. Nous vous transmettons la répartition sur une carte et par liste, afin que chacun puisse se repérer facilement.

Service ANIMATION

Julie MONTEIL	Carla GULON	Violyne LEBEAU	Jennifer BABAUD	Amandine DIVOIS	Martine RAVEAU	Sonia TOUZAIN
Chargée de territoire (Suivi vie associative et LEJ)	*Chargée de territoire (Suivi vie associative et LEJ)*	*Chargée de territoire (Suivi vie associative et LEJ)*	*Chargée de territoire (Suivi vie associative et LEJ)*	*Chargée de mission (Communication et Loisirs Adultes-Aînés)*	*Chargée de mission*	*Chargée de mission Prévention*
Référente	Référente	Référente	Soutien aux différents pôles	Référente		

Pôle VIE FÉDÉRALE

- *ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE*
- *ÉLABORATION DU LIVRET D'ORGANISATION INTERNE*
- *GESTION DES AGENDAS (FD)*
- *FORUM DES ASSOCIATIONS DE CHÂTEAUROUX*
- *RÉUNIONS CANTONALES*
- *PROJET FÉDÉRAL*
- *RASSEMBLEMENTS DÉPARTEMENTAUX*
- *CONGRÈS/RASSEMBLEMENTS NATIONAUX*
- *BOUTIQUE (TRACTS & AFFICHES)*
- *SOUTIEN À LA GESTION DES ADHÉSIONS*

Pôle VIE ASSOCIATIVE

- *SUIVI DES PARTENAIRES*
- *AGRÉMENT*
- *« JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE »*
- *RELATION UDAF*
- *SITE INTERNET DES ASSOCIATIONS LOCALES*
- *BOUTIQUE (Hors tracts et affiches)*
- *TABLEAU DE BORD*
- *« INTERVENTIONS DANS LES ASSOCIATIONS »*
- *COORDINATION « ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS »*
- *FORMATIONS DES BÉNÉVOLES (partie pédagogique)*
- *GROUPE PROJET « ANIMATION DE L'ASSOCIATION LOCALE »*

Pôle LOISIRS ENFANCE JEUNESSE

- *PARTENARIATS INSTITUTIONNELS*
- *REPRÉSENTATION/ PARTENARIAT SUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX*
- *MISE À JOUR DU GUIDE DE L'ORGANISATEUR*
- *GROUPE PROJET JEUNESSE*
- *SUIVI DU COMITÉ « JEUNES » DÉPARTEMENTAL*
- *RESPONSABLE DE L'ANIMATION ITINÉRANTE*
- *SUIVI FORMATIONS BAFA/ BAFD*
- *FORMATION DES SALARIÉS LEJ*
- *FORMATION DES BÉNÉVOLES (PARTIE PEDAGOGIQUE°*

Pôle COMMUNICATION

- *COORDINATION ET RÉDACTION DES INFOS DU MOIS*
- *COORDINATION ET RÉDACTION DU PRÈS DE CHEZ VOUS*
- *MISE À JOUR DU SITE INTERNET DÉPARTEMENTAL*
- *RÉDACTION DES COMPTES RENDUS DES INSTANCES FÉDÉRALES*
- *COORDINATION RELATIONS PRESSE/MEDIAS*
- *ÉLABORATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRAL*
- *GROUPE PROJET « IMAGE ET COMMUNICATION »*

Pôle LOISIRS ADULTES-AÎNÉS

- *RESPONSABLE DE LA PARTIE LOISIRS DU P.A.A.F. + COORDINATION DU GROUPE DE TRAVAIL*
- *GESTION DU TOURNOI DÉPARTEMENTAL DE BELOTE*
- *MISE EN PLACE DU CAFÉ DES CAUSEUX*

Pôle PRÉVENTION-ÉDUCATION

- *RESPONSABLE DE LA PARTIE PRÉVENTION-ÉDUCATION DU P.A.A.F.*
- *RÉALISATION ET SUIVI DES DOSSIERS DE FINANCEMENTS*
- *ACTIONS DÉPARTEMENTALES*
- *JOURNÉES DE FORMATION*
- *ACTION RÉGIONALE « MIEUX VIEILLIR ENSEMBLE »*
- *REPRÉSENTER LES FAMILLES*
- *DOSSIERS FÉDÉRAUX*
- *GROUPES PROJETS*
- *VIE ASSOCIATIVE*
- *VIE DU MOUVEMENT*
- *ELABORATION, ANIMATION, COMMUNICATION ATELIERS CUISINE*
- *ELABORATION, ANIMATION, COMMUNICATION ATELIERS PETITE ENFANCE*
- *FINANCEMENT : REALISATION DE DOSSIERS ET SUIVI DES ACTIONS FINANCEES*
- *FACTURATION DES ATELIERS PREVENTION*
- *PARTICIPATION A ELABORATION DU PAAF*
- *VIE FEDERALE (RAPPORT ACTIVITÉ, INFOS DU MOIS...)*
- *GROUPE PROJET « ECOSPHERES »*

Organisation du Service Animation validée en Bureau du 28 avril

CHARGÉES DE MISSIONS

VIE ASSOCIATIVE - LOISIRS ENFANCE JEUNESSE

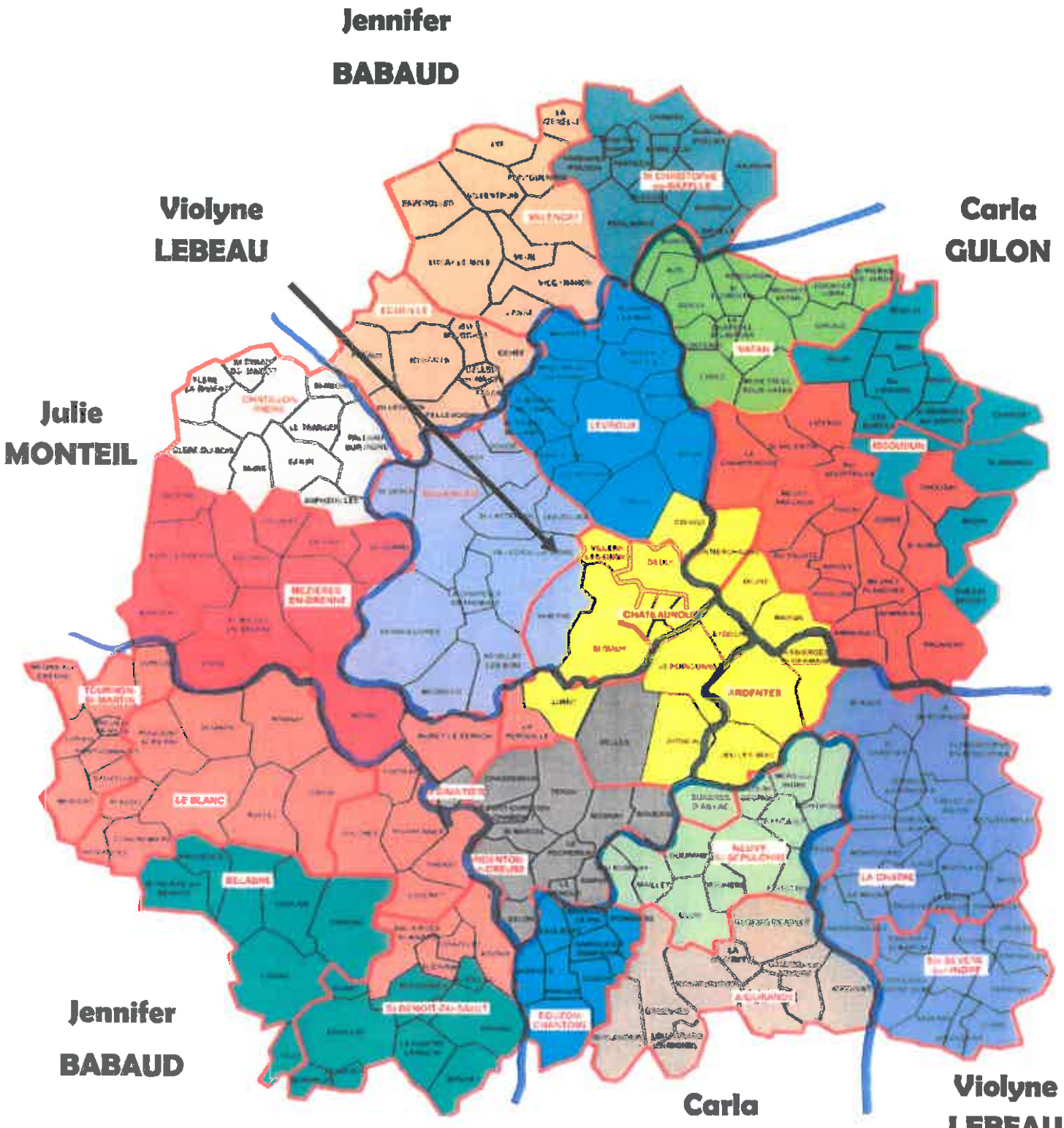

1er Mai 2014

CARLA GULON	JENNIFER BABAUD	VIOLYNE LEBEAU	JULIE MONTEIL
02-54-08-71-89	02.54.08.71.78	02.54.08.71.78	02-54-08-71-89

animation@famillesrurales36.org

MARCHE BERRICHONNE
- Aigurande
- Crevant
- Crozon sur Vauvre
- Lourdoueix Saint-Michel
- Montchevrier
- Orsennes
- Saint-Denis de Jouet
- Saint-Plantaire

ÉGUZON - VAL DE CREUSE
- Bazaiges
- Ceaulmont-les-Granges
- Cuzion
- Éguzon
- Gargilesse/Dampierre
- Pommiers

VAL DE BOUZANNE
- 2 M
- Buxières d'Aillac
- Cluis
- Fougerolles
- Maillet
- Malicornay
- Neuvy Saint-Sepulchre
- Tranzault/Lys-Saint-Georges

CANTON DE VATAN
- Buxeuil
- Giroux
- Fontenay
- Liniez
- Meunet sur Vatan
- Ménétréols sous Vatan
- Saint-Florentin
- Vatan

PAYS D'ISSOUDUN
- Diou
- Paudy
- Saint-Georges sur Arnon
- Sainte-Lizaigne
- Segry/Chouday

CHAMPAGNE BERRICHONNE
- Ambrault
- Condé
- La Champenoise
- Neuvy Pailloux
- Pruniers
- Saint-Aoustrille
- Saint-Valentin
- Thizay
- Vouillon

AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
- Montierchaume
- Diors
- Mâron

ÉCUEILLÉ - VALENCAY
- Écueillé
- Faverolles
- Géhée
- La Vernelle
- Langé
- Luçay le Mâle
- Lye/Fonguenand
- Pellevoisin
- Valençay
- Veuil
- Vicq-sur-Nahon
- Villegouin
- Villentrois

CHABRIS - PAYS DE BAZELLE
- Anjouin
- Bagneux
- Chabris
- Dun-le-Poëlier
- Poulaines
- Saint-Christophe-en-Bazelle
- Varennes-sur-Fouzon

MARCHE OCCITANE VAL D'ANGLIN
- Bélâbre
- La Châtre L'Anglin
- Lignac/Tilly
- Mauvières/St-Hilaire-Sur-Benaize
- Mouhet
- Parnac
- Saint-Benoît-du-Sault
- Saint-Civran
- Prissac
- Roussines/Sacierges Saint-Martin

BRENNE - VAL DE CREUSE
- Chitray
- Ciron/Oulches/Ruffec
- Luzeret
- Mérigny/Ingrandes/Sauzelles
- Néons sur Creuse
- Pouligny Saint-Pierre
- Rivarennes
- Rosnay
- Thenay
- Tournon Saint-Martin
- Vigoux/Saint-Gilles/Celon/Chazelet

LA CHÂTRE - SAINTE-SÉVÈRE
- Briantes
- Champillet
- Chassignolles
- Feusines
- La Châtre
- Lacs
- Le Magny
- Lignerolles
- Montlevicq
- Néret
- Pérassay
- Pouligny Saint-Martin
- Sarzay
- Sazeray
- Saint-Août
- Saint-Chartier
- Sainte-Sévère
- Thevet-Saint-Julien
- Verneuil-sur-Igneraie
- Vicq-Exemplet
- Vijon

VAL DE L'INDRE - BRENNE
- Argy/Sougé
- Chezelles
- La Chapelle Orthemale
- Méobecq
- Neuillay-les-Bois
- Niherne
- Saint-Genou
- Saint-Lactencin
- Vendoeuvres

RÉGION DE LEVROUX
- Baudres
- Bouges-le-Château
- Brion
- Levroux
- Moulins-sur-Céphons
- Rouvre-les-Bois
- Vineuil

AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
- Coings
- Ardentes
- Saint-Maur
- Villers-les-Ormes

CANTON DE CHÂTILLON SUR INDRE
- Arpheuilles
- Châtillon sur Indre
- Cléré du Bois
- Clion sur Indre
- Murs
- Palluau sur Indre

CŒUR DE BRENNE
- Azay le Ferron
- Lingé/Lureuil
- Martizay
- Mézières-en-Brenne/ Saint-Michel en Brenne
- Migné
- Obterre
- Paulnay

PAYS D'ARGENTON
- Argenton sur Creuse/ Le Pêchereau/Saint-Marcel
- Bouesse
- Chasseneuil
- Mosnay
- Saint-Gaultier
- Tendu
- Velles

AGGLOMERATION CASTELROUSSINE
- Arthon
- Étrechet
- Le Poinçonnet
- Luant/La Pérouille

Avec cette nouvelle organisation, dans vos échanges par courriel, nous vous remercions de bien vouloir préciser l'association dont vous faites partie, afin de vous identifier plus rapidement.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION : ÇA, C'EST FAIT !

Le samedi 24 mai dernier, la Fédération Départementale a tenu son assemblée générale. Cette année était un peu particulière puisque l'assemblée générale ordinaire était précédée de l'assemblée générale extraordinaire.

C'est donc une fois le café bu et les croissants dégustés, que les **153** bénévoles, soit **112** associations présentes ou représentées se sont installés dans la salle pour une matinée studieuse.

En premier lieu, l'assemblée générale extraordinaire a procédé à l'adoption des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur de la Fédération Départementale.

Une fois les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur adoptés, place à l'assemblée générale ordinaire :

- Tour d'horizon de 2013 mettant en lumière les événements marquants de l'année. Le compte-rendu d'activité a été adopté.
- Rapport financier, suivi de ceux des contrôleurs de gestion et du commissaire aux comptes qui ont approuvé les comptes et leur gestion. Les rapports ont été votés par l'assemblée générale.
- Vote de la cotisation 2015 : 23 €, la part de l'association locale s'élevant à 5.30€ (5 € en 2014).

L'assemblée générale a également procédé à l'élection du Conseil d'Administration : Hubert JOUOT (Prissac), Éliane LAMBERT (Diors), Brigitte LEDET (Paudy), Françoise RESSEGUIER (Condé) et Françoise THIBAULT (Vatan) ont été reconduits.

La séance s'est poursuivie par la présentation des suites proposées pour l'Action Jeunesse. Un bref exposé sur le Projet Jeunesse de la Fédération Nationale a précédé le point sur l'Action Jeunesse dans l'Indre : oui, il y a des jeunes dans l'Indre !

Cette année, le Conseil d'Administration a souhaité clôturer l'assemblée générale sur la nécessité de mettre en place une relation institutionnelle entre l'association familiale et la collectivité locale. C'est donc à travers le témoignage de Marie JOLY, présidente de l'association locale de Clion-sur-Indre et administratrice fédérale, et de Louis PINTON, sénateur de l'Indre et président du Conseil Général, que les associations présentes ont peu comprendre l'importance et l'intérêt de faire connaître (ou mieux connaître) l'association Familles Rurales, au Maire, à ses adjoints et aux conseillers municipaux, et de mettre ainsi en évidence la complémentarité des rôles et affirmer une volonté de coopération.

2013 en 6 points

Aboutissement du nouveau projet fédéral : horizon 2013-2018

Réflexion autour de l'Action Jeunesse

Engagement du Service Mandataire Judicaire dans la démarche d'un C.P.O.M. *(Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens)*

Naissance du P.A.A.F. *(Programme d'Animation Annuel des Familles)*

Tour d'horizon des groupes projets

Maintien à Domicile

Selon le célèbre adage, « après l'effort, le réconfort », comme chaque année, les bénévoles ont été invités à partager un buffet convivial.

PERSONNEL DE LA FÉDÉRATION

- ***Le Service Animation vous informe :***
  - Du retour de Martine RAVEAU de l'Ile de la Réunion et de Mayotte, à partir du 17 juin 2014. *Nous vous rappelons que Martine RAVEAU est mise à disposition à la Fédération Nationale par la Fédération de l'Indre pour développer le Mouvement Familles Rurales outre-mer.*

- ***Le Service Maintien à Domicile vous informe :***
  - Du départ en congé maternité de Julie AUBERGER, A.T.C. sur les cantons d'Issoudun nord et sud, du 23 mai au 13 septembre, ce à quoi s'ajoutera quelques congés payés pour profiter pleinement de bébé. C'est Aurélie THIAVILLE qui assurera l'intérim en tant qu'A.T.C. volante, 4 jours par semaine sur ce secteur.
  - De la prolongation du congé parental de Katia HENNEGUELLE pour 6 mois, A.T.C. sur le canton de Neuvy-Saint-Sépulchre. Le remplacement continue donc d'être assuré par Christine ROGER jusqu'au mois de septembre.

NOUVELLES ADRESSES ÉLECTRONIQUES

Afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, les adresses mails de l'ensemble du personnel de la Fédération Départementale vont évoluer au format « OFFICE 365 ».

ATTENTION : Certaines sont modifiées, d'autres pas !

Ces modifications sont à prendre en compte au 1er juillet 2014 !

Direction	MILLET	Francis	francis.millet@famillesrurales.org
Accueil / Standard	BERTIN	Marie-France	marie-france.bertin@famillesrurales.org
Administration	DUPUIS	Isabelle	isabelle.dupuis@famillesrurales.org
	VACHER	Jennifer	jennifer.vacher@famillesrurales.org
	BRETON	Nadine	nadine.breton@famillesrurales.org
	CHAMPEAU	Florence	florence.champeau@famillesrurales.org
Animation	BABAUD	Jennifer	jennifer.babaud@famillesrurales.org
	DIVOIS	Amandine	amandine.divois@famillesrurales.org
	GULON	Carla	carla.gulon@famillesrurales.org
	LEBEAU	Violyne	violyne.lebeau@famillesrurales.org
	MONTEIL	Julie	julie.monteil@famillesrurales.org
	RAVEAU	Martine	martine.raveau@famillesrurales.org
	TOUZAIN	Sonia	sonia.touzain@famillesrurales.org

Service Mandataire Judicaire à la Protection des Majeurs	CHABASSIERE	Monique	monique.chabassiere@famillesrurales.org
	DESPAX	Emilie	emilie.despax@famillesrurales.org
	LEVAVASSEUR	Alexandra	alexandra.levavasseur@famillesrurales.org
	LOURIT	Coraline	coraline.lourit@famillesrurales.org
	MAIRE	Catherine	catherine.maire@famillesrurales.org
	MERY	Marie-Lise	marie-lise.mery@famillesrurales.org
	SEGUIN	Sandrine	sandrine.seguin@famillesrurales.org
	WELTER	Hubert	hubert.welter@famillesrurales.org
Service Maintien à Domicile	DELANNE	Séverine	severine.delanne@famillesrurales.org
	LE-CAER	Melaine	melaine.le-caer@famillesrurales.org
	MAIRE	Maryline	maryline.maire@famillesrurales.org
	MANCIC	Hélène	helene.mancic@famillesrurales.org
	MARTIN	Sylvie	sylvie.martin@famillesrurales.org
	PRUD'HON	Sophie	sophie.prudhon@famillesrurales.org
C.R.H.	THIAVILLE	Christelle	christelle.thiaville@famillesrurales.org
	THIBAULT	Philippe	philippe.thibault@famillesrurales.org
	HUGUET	Stéphanie	stephanie.huguet@famillesrurales.org
	DEBOUT	Alexandra	alexandra.debout@famillesrurales.org
	TURUMEL	Stéphanie	stephanie.turumel@famillesrurales.org
A.T.C. Volantes	ELLIOT	Dorothée	dorothee.elliot@famillesrurales.org
	LE-CAER	Nathalie	nathalie.le-caer@famillesrurales.org
	LELONGT	Muriel	muriel.lelongt@famillesrurales.org
	THIAVILLE	Aurélie	aurelie.thiaville@famillesrurales.org
A.T.C.	AUBERGER	Julie	julie.auberger@famillesrurales.org
	BERTHOMIER	Karine	karine.berthomier@famillesrurales.org
	BRANGIER	Christel	christel.brangier@famillesrurales.org
	BRUNEAU	Annick	annick.bruneau@famillesrurales.org
	CHARPENTIER	Aurore	aurore.charpentier@famillesrurales.org
	GOUVERNEUR	Patricia	patricia.gouverneur@famillesrurales.org
	GREGNANIN	Karine	karine.gregnanin@famillesrurales.org
	LAVALETTE	Audrey	audrey.lavalette@famillesrurales.org
	LEFOULGOCQ	Sylvia	sylvia.lefoulgocq@famillesrurales.org
	LEMAITRE	Séverine	severine.lemaitre@famillesrurales.org
	LUSSEAU	Fabienne	fabienne.lusseau@famillesrurales.org
	MARY	Anaïs	anais.mary@famillesrurales.org
	MATEO	Sandrine	sandrine.mateo@famillesrurales.org
	MOUGIN	Frédérique	frederique.mougin@famillesrurales.org
	PELLEREAU	Catherine	catherine.pellereau@famillesrurales.org
	PERRET	Cindy	cindy.perret@famillesrurales.org
	PROD'HOMME	Nathalie	nathalie.prodhomme@famillesrurales.org
	ROGER	Christine	christine.roger@famillesrurales.org
	VALLAUD	Nicole	nicole.vallaud@famillesrurales.org
	VIANO	Véronique	veronique.viano@famillesrurales.org

VIE ASSOCIATIVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'U.D.A.F. : MODE D'EMPLOI

Nous vous informons (ou rappelons) que chaque année, l'U.D.A.F. invite toutes les associations de l'Indre adhérentes à son assemblée générale.

Les Associations Familles Rurales de l'Indre sont agréées par l'U.D.A.F. de l'Indre (Union Départementale des Associations Familiales). De fait, chaque année, les associations locales sont invitées à adresser à l'U.D.A.F. dans les meilleurs délais, et au plus tard après le déroulement de l'assemblée générale annuelle : le compte rendu du rapport d'activité et financier de l'année précédente, ainsi que la composition du Bureau.

Au fil d'appels ou de rencontres, vous êtes nombreux à nous fait part de vos interrogations quant au fonctionnement du scrutin. Comme l'an dernier, voici donc le mode d'emploi, qui, nous l'espérons, vous éclairera.

LISTE ES ADHÉRENTS

Vous allez recevoir (ou avez reçu) un arrêté s'intitulant « Liste des adhérents arrêtée le 31 décembre 2013 pour l'année de vote 2013 » en double exemplaire précisant le nombre de suffrages de votre association. Ne vous étonnez pas si vous constatez un nombre d'adhérents légèrement inférieur, car les critères d'adhésion de l'U.D.A.F. ne sont pas les mêmes que pour Familles Rurales. *Par exemple, l'U.D.A.F. ne prend pas en compte les célibataires ou les concubins sans enfants.*

Vous devez retourner un exemplaire dûment complété (nom du Président, date et signature), et conserver le second. Vous n'avez pas à transmettre la liste détaillée des adhérents.

POUVOIR ET MANDAT

Si votre association est ***PRÉSENTE*** à l'assemblée générale :

Elle est représentée par une personne (généralement son Président ou un administrateur)

Le POUVOIR est signé du Président suite à un Conseil d'Administration et précise le nom et la fonction de la personne qui sera présente.

ENVOYEZ ALORS LE POUVOIR COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ À L'U.D.A.F.

Si votre association est ***ABSENTE*** à l'assemblée générale :

Vous avez la possibilité d'utiliser le document « MANDAT » pour autoriser une AUTRE ASSOCIATION à voter au nom de votre Association Familiale en indiquant son nom sur ce dernier.

Vous NE POUVEZ PAS mentionner votre fédération ou l'identité (nom et prénom) de la personne de l'autre association

Le MANDAT est signé du Président suite à un Conseil d'Administration et précise le nom de l'association désignée

Chaque Association n'est pas limitée dans le nombre de mandats dès lors qu'elle le reçoit d'une autre Association Familles Rurales

RETOURNEZ ALORS LE MANDAT COMPLÉTÉ, DATÉ ET SIGNÉ A L'U.D.A.F.

À LA RENCONTRE DES ÉLUS LOCAUX

Après les élections municipales, l'installation de nouvelles équipes, ou de celles qui ont été renouvelées, est une formidable opportunité pour Familles Rurales d'aller à la rencontre des élus municipaux.

La Fédération Nationale a donc réfléchi à une démarche pour aider les associations locales à rencontre les élus locaux. Il ne va pas toujours de soi d'aller à la rencontre des élus, soit parce que les responsables locaux les connaissent déjà, soit parce qu'ils ne sont pas dans une logique de représentation de Familles Rurales. Pourtant, il est essentiel que chaque association le fasse.

Pourquoi rencontrer les Élus ?

L'association Familles Rurales a pour objet de rassembler les familles et les personnes dans les territoires où elles vivent, d'assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux, et d'agir pour la création d'un environnement qui leur soit favorable.

Indépendante de toute obédience politique, syndicale, professionnelle ou confessionnelle, elle est ouverte à tous : aux familles dans leur diversité (mariées, pacsées, monoparentales, etc.), mais aussi aux personnes âgées isolées, aux célibataires, aux couples non mariés, aux jeunes de plus de 16 ans.

Par ses activités et services, et sa démarche participative et solidaire, l'association contribue à :
- améliorer la qualité de vie des familles
- animer le territoire
- renforcer son attractivité
- favoriser une citoyenneté active
- développer le lien social

À quoi ça sert de les rencontrer ?

- Faire connaître (ou mieux connaître) l'association Familles Rurales, au Maire, à ses adjoints et aux conseillers municipaux.
- Mettre en évidence la complémentarité des rôles et affirmer une volonté de coopération.
- Réfléchir ensemble aux besoins des familles et aux réponses à y apporter
- Démontrer une capacité de concertation et d'apport de propositions
- Établir une relation institutionnelle entre l'association familiale et la collectivité locale

Vous pouvez retrouver le dossier d'accompagnement complet sur le site de la Fédération Nationale à l'adresse suivante :
http://www.famillesrurales.org/Federation/Contenu.php?article=710&arbo=1319

Un dossier plus synthétique avec une fiche-rencontre est disponible à la Fédération Départementale, n'hésitez pas à le demander !

ÉCHÉANCES « PRÈS DE CHEZ VOUS »

Pour faire paraître vos événements à venir dans le prochain « Près de Chez Vous », nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre vos dates de manifestations pour SEPTEMBRE et OCTOBRE, avant le 11 juillet 2014.

N.B. : Il est trop tard pour les dates de juin, juillet, août et septembre.

Vous pouvez nous envoyer vos informations à l'adresse suivante, communication@famillesrurales36.org, en mentionnant : objet, date et heure, lieu et contact (nom et téléphone).

CARTES D'ADHESION 2014 :

N'oubliez pas de retourner les cartes d'adhérents 2014 à la Fédération.

Les cartes d'adhésion étaient à retourner et à régler **avant le 10 avril 2014** à la fédération départementale, exception faite pour les cartes vendues à l'occasion de services organisés plus tard dans l'année (Accueil de Loisirs, Bourse aux vêtements, etc.).

Par conséquent, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le volet « fédération » ainsi que la somme de 17 € par adhérent, par chèque à l'ordre de Familles Rurales, Fédération Départementale de l'Indre (F.R.F.D.I.).

Les cartes non vendues, annulées ou non renouvelées sont également à retourner afin de mettre à jour le listing des abonnés à la revue « Vivre Mieux ».

NOUVEAUX STATUTS DES ASSOCIATIONS LOCALES

La Fédération Départementale a procédé au vote de ses nouveaux statuts lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du samedi 24 Mai 2014. Par conséquent, les associations locales sont invitées dès maintenant, et dans les mois à venir, à voter à leur tour, leurs nouveaux statuts.

Nous vous rappelons que la relecture et le « toilettage » des statuts, 10 ans après leur adoption, répondent aux transformations des conditions de vie des familles, et des évolutions souhaitées en matière de vie associative, Il est donc important pour les associations de se les approprier.

Pour vous accompagner dans cette démarche, nous vous proposons une « Fiche Technique » que vous trouverez ci-après.

Votre Chargée de mission Vie Associative – Loisirs Enfance Jeunesse est à votre disposition pour vous accompagner dans ce processus de changement de statuts. Toutefois, il sera nécessaire d'anticiper au mieux vos prises de rendez-vous, 154 associations locales devant procéder à leur assemblée générale extraordinaire.

FICHE TECHNIQUE

RÉUSSIR SON CHANGEMENT DE STATUTS

1 Organiser une Assemblée Générale Extraordinaire (A.G.E.)

N.B. : ***Seule une A.G.E. peut adopter les nouveaux statuts de l'association, en respectant les dispositions figurant au titre V, articles 32 et 34 des statuts en vigueur.***

- L'A.G.E. est convoquée par le Président aux lieu et date fixés par le Conseil d'Administration (art. 12). **Elle peut l'être en même temps que l'Assemblée Générale annuelle.**
- **La convocation doit être adressée aux adhérents**, ainsi qu'au Président de la Fédération Départementale, **au moins 15 jours avant.**
- Si elle a lieu en même temps que l'A.G. « ordinaire », la convocation peut figurer sur le même support mais dans une partie distincte, avec les mentions suivantes : « Assemblée générale extraordinaire », l'horaire, et l'ordre du jour « Modification des statuts de l'association ».
- Pour délibérer valablement, **elle doit impérativement réunir les suffrages de la moitié des adhérents, présents ou représentés, à jour de leur cotisation.** A défaut, une nouvelle AGE devrait être convoquée à 15 jours minimum d'intervalle.
- **Chaque adhérent présent peut disposer de 2 pouvoirs.**

La Fédération peut vous transmettre :

- *Un modèle de convocation d'Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire*
- *Un modèle de pouvoir*

2 Maîtriser le déroulement de l'A.G.E.

- **Vérifier que le quorum est atteint** (50% des adhérents, présents et représentés).
- Conduire l'A.G.E. à partir du guide (pourquoi cette A.G.E., les principaux changements...).
- **Préciser qu'il ne faut pas amender les statuts :** statuts étudiés juridiquement, fruit d'une vaste consultation du réseau puis d'arbitrages en Assemblée Générale de la Fédération Nationale, choix d'harmonisation du fonctionnement de toutes les associations Familles Rurales
- **Procéder à un vote global, à main levée** (le nombre de suffrages doit correspondre au nombre de votants présents et représentés), en indiquant préalablement que **l'adoption nécessite une majorité des 2/3 des suffrages exprimés.**

La Fédération peut vous transmettre :

- *Un guide explicatif des changements*

Déclarer les changements apportés

▶ **Compléter les 4 exemplaires imprimés des statuts approuvés**: nom de l'association (art. 1), siège social (art. 8), nombre d'administrateurs (fourchette prévue en art. 20), lieu et date de l'AG, puis signature des Président(e) et Secrétaire (en fin de statuts), et paraphe par ces derniers de chacune des pages.

▶ **Établir le procès-verbal de l'A.G.E.**

▶ L'association doit envoyer dans un délai de 3 mois les documents suivants :
- **un exemplaire des statuts (complété, signé et paraphé)**
- **un exemplaire de la délibération de l'A.G.E.**
- **un exemplaire de la Déclaration des nouveaux dirigeants de l'association. (Le formulaire est différent de celui qui est utilisé pour une A.G. « normale »)**

aux instances suivantes :
- **la Préfecture ou sous-Préfecture du siège de l'association**
- **la Fédération Départementale**
- **l'U.D.A.F.**
- **et conserver le 4ème exemplaire original au siège de l'association.**

▶ **Ne pas oublier de remplir le registre spécial de l'association**
Rappel : La loi du 1er juillet 1901 (art.5) impose aux associations de tenir à jour un **registre spécial**. Conservé au siège, ce registre constitue la « carte d'identité » de l'association. Il doit être tenu à la disposition des autorités administratives et judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande. Il se présente sous la forme d'un cahier, numéroté de la première à la dernière page (l'usage veut qu'il s'agisse d'un registre au sens matériel, c'est-à-dire d'un document comportant des pages reliées de façon indissociable). Chaque feuille doit être paraphée par le président au fur et à mesure de son utilisation. Il doit être établi sans blancs ni ratures).

La Fédération DOIT vous transmettre :

- *4 exemplaires des statuts approuvés*
- *Des formulaires de déclaration des nouveaux dirigeants (spécial changements de statuts)*

***

La Fédération peut vous transmettre :

- *Un modèle de procès-verbal d'A.G.E.*
- *Les adresses des différentes instances*

Le registre spécial doit comporter :

→ en première page : la mention de son objet et la date de son ouverture ;

→ puis, le texte des statuts adoptés lors de la création de l'association, avec la date de dépôt en préfecture ou sous-préfecture, la date et le numéro du récépissé délivré en retour, la date d'insertion au Journal officiel, et la liste complète des membres du conseil d'administration (noms, prénoms, adresses, fonctions dans l'association) ;

→ puis, dans l'ordre chronologique, **la mention de toutes les modifications statutaires (avec le texte des nouveaux statuts)**, de tout changement de dirigeants, de tout changement d'adresse du siège social, et de toute acquisition ou aliénation des immeubles de l'association, avec à chaque évènement les dates et numéros de déclarations et de récépissés.

→ **N.B. :** Le registre spécial ne doit pas être confondu avec le **registre des délibérations.**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre Chargée de missions : animation@famillesrurales36.org ou 02.54.08.71.71.

ENFANCE

DÉCLARATIONS ACCUEILS DE LOISIRS : DERNIERS DÉLAIS !

Été

Les Accueils de Loisirs sont prêts à ouvrir leurs portes ! N'oubliez pas de **compléter la fiche complémentaire par Internet, au moins 8 jours avant l'ouverture.**

COMMENT FAIRE ? Reprendre la procédure TAM (http://extanet.jeunesse-sports.gouv.fr/tam) et suivre les indications : code organisateur (036ORG00...) puis identifiant (admin) puis code (fr36) cliquer ensuite sur déclaration et le numéro de déclaration du centre puis tout à droite sur FC (fiche complémentaire) et compléter les données. N'oubliez pas de valider.

IMPORTANT !!!

Pour l'élaboration des fiches de paie, nous attendons vos fiches signalétiques et fiches mensuelles concernant vos salariés de l'été dûment complétées AU PLUS VITE.

PENSEZ À AVANCER ENVIRON 80% DU SALAIRE DES ANIMATEURS AVANT RÉCEPTION DES FICHES DE PAIE.

Accueils de Loisirs 2014-2015

Nous vous informons (ou rappelons) que vos Accueils de Loisirs permanents doivent être déclarés **2 mois avant l'ouverture**. Passé ce délai, un blocage automatique est activé par la D.D.C.S.P.P. !

Vous devez donc déclarer au plus tard **AVANT LE 3 JUILLET 2014**, vos accueils périscolaires et mercredis. Nous vous conseillons de déclarer toutes vos périodes d'accueils : Périscolaire, Mercredis, Petites Vacances et Été.

ATTENTION : Vous devez faire des déclarations différentes si le local n'est pas le même pour toutes les périodes d'ouverture. Vos locaux doivent être habilités par une Commission de Sécurité de moins de 5 ans.

TOUS LES ACCUEILS PEUVENT ETRE DÉCLARÉS SUR LA MÊME DÉCLARATION (1 seul numéro de déclaration), VOUS DEVEZ DONC DÉCLARER LE NOMBRE D'ENFANTS MAXIMUM ACCUEILLIS EN MÊME TEMPS SUR UNE JOURNÉE.

Sont aussi obligatoires et à transmettre à la Fédération Départementale qui fera parvenir à la D.D.C.S.P.P. :

- → **Le Projet Éducatif de l'association.**
- → **Les pièces justificatives pour les locaux ainsi que pour la restauration collective.**

PUBLICATION DU DÉCRET COMPLÉMENTAIRE SUR L'ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

Le décret portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires à la rentrée prochaine a été publié au Journal officiel du 8 mai 2014.

Les cinq matinées de classe demeurent obligatoires dans toutes les écoles et pour tous les élèves, afin de permettre les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions. Toutefois, les recteurs peuvent dorénavant autoriser, à titre expérimental, des adaptations sur l'organisation de la semaine scolaire.

Les communes ont ainsi la possibilité de regrouper les activités périscolaires sur une seule après-midi dans le cadre d'un projet pédagogique de qualité ou encore d'alléger la semaine en réduisant le nombre d'heures d'école par semaine et en répartissant ces heures sur les vacances scolaires, sous réserve que leur projet soit construit en concertation localement puis validé par le rectorat.

Une circulaire accompagnant le décret a été publié le 9 mai 2014. Elle réaffirme notamment la nécessité de prendre en compte les spécificités de la maternelle.

Quant au **fonds d'amorçage**, dont le maintien avait déjà été annoncé par le Gouvernement pour l'année 2014-2015, il sera poursuivi l'année suivante (2015-2016). Son montant permettra de répondre plus particulièrement aux besoins des communes les plus en difficulté.

DERNIÈRES FORMATIONS BAFA AVANT LES VACANCES

Il reste encore des places pour les **FORMATIONS GÉNÉRALES** BAFA :

➔ du 28 juin au 5 juillet 2014
à Saint-Firmin (41)

➔ du 5 au 12 juillet 2014
à Férolles (45)

*****

Quant au **STAGE D'APPROFONDISSEMENT** BAFA, une session aura lieu :

➔ du 24 au 29 août 2014 à Chaingy (45)
Sur les thèmes :
-Mini camp / Mini séjour
-Animer un accueil périscolaire

AIDE À LA MOBILITÉ DES ACCUEILS DE LOISIRS

Comme l'an dernier (et ce depuis plusieurs années), la Fédération propose une enveloppe « Aide à la Mobilité des Accueils de Loisirs », dont **l'objectif est d'aider les associations dans la prise en charge du coût du transport pour les activités Enfance-Jeunesse.**

Ainsi, chaque association qui gère un Accueil de Loisirs ou un Mercredi Loisirs peut demander une aide pour deux sorties dans l'année, pour lesquelles elle peut bénéficier d'une prise en charge par la fédération à hauteur de 50% du coût du transport.

Cette année encore, le Bureau de la Fédération a décidé de renouveler cette aide sur les mêmes bases que les années passées.

La demande se fait sur présentation d'un devis pour une sortie **dans l'Indre ou dans un département limitrophe** (aucune exception à ces conditions ne sera financée). Le règlement se fera sur présentation de la facture.

Vous trouverez ci-dessous la demande à retourner auprès du Pôle Loisirs Enfance-Jeunesse, qui reste à votre écoute pour toute question ou tout renseignement.

✂----------

« AIDE à la MOBILITÉ des Accueils de Loisirs » - Enveloppe 2014

FAMILLES RURALES, Association de .....

La demande d'aide financière concerne une sortie

- ☐ de l'Accueil de Loisirs ÉTÉ
- ☐ de l'Accueil de Loisirs Petites Vacances de .....
- ☐ des Mercredis loisirs

Objectif pédagogique de la sortie (obligatoire) : .....

.....

.....

→ Lieu de la sortie : .....

→ Nombre d'enfants concernés : .....

→ Montant du devis (copie jointe) : .....

À ....., le ..... 2014.

Signature du Président ou du Responsable bénévole

COMPRENDRE POUR MIEUX LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

En partenariat avec la Ligue d'Enseignement, le collectif « Comprendre pour mieux lutter contre les discriminations », dont Familles Rurales fait partie, organise une seconde journée d'échanges et de formations sur le thème : **« LAÏCITÉ : IDENTITÉS ET CULTURES »**

JEUDI 11 JUIN 2014

De 8h45 à 17h

Au Centre Socio-Culturel de Déols
Avenue Paul Langevin

Frais d'inscription (repas compris) : 20 €

Au programme :

- Problème des identités dans le monde
- Revenir à l'identité
- La fabrication de l'identité de « l'invention d'une culture » Le caractère multiple des identités
- « Les entrepreneurs des identités »

→ *Vous avez participé à la première journée avec Michel MIAILLE le 12 décembre dernier ?* ***Ne manquez pas le deuxième épisode !***

→ *Vous n'avez encore pas pu rencontrer Michel MIAILLE ?* ***Ne le regrettez pas une deuxième fois !***

http://discriminactions .free.fr

✂----------

Modalités d'inscription

Par téléphone : 02.54.61.34.3 ou par mail : discriminactions@free.fr

Merci d'indiquer :
- Vos nom et prénom
- Votre structure/association
- Votre qualité
- Vos coordonnées
- Le mode de règlement

L'inscription est à faire parvenir RAPIDEMENT à la FOL 36 accompagnée de votre règlement.

P.A.A.F.

QUOI DE NEUF DANS LE PAAF ?

Ateliers Cuisine & Santé

Mardi 3 juin	**CLION SUR INDRE**	
Vendredi 13 juin	**POULAINES**	*Tartare de radis et de concombre*
Lundi 16 juin	**VOUILLON**	*Crumble aux fraises*
Vendredi 27 juin	**ARDENTES**	
Vendredi 6 juin	**AZAY LE FERRON**	*Asperges gratinées au saumon* *Petits cakes Poire/Carambar*
Mardi 17 juin	**CHAILLAC**	*Cassolette de Saint-Jacques à la citronnelle* *Crumble aux fraises*
Lundi 30 juin	**NEUVY PAILLOUX**	*Saumon grillé aux lentilles du Berry* *Cookies aux pépites de chocolat*

Ateliers Enfants

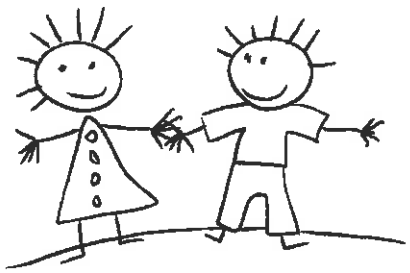

Mercredi 18 juin	**PAUDY**
Mercredi 25 juin	**CLÉRÉ DU BOIS**

Animation sur l'équilibre alimentaire et les saveurs en partenariat avec le C.O.D.E.S.

PREVENTION-ÉDUCATION

En partenariat avec
l'A.R.S.
GRAND FRAIS
le C.O.D.E.S.

la *Fédération Départementale*
vous propose
de mettre en place
dans vos associations locales

ATTENTION :

Plus que 6 animations prises en charge !

Par la suite, elles seront facturées 66 €

1 cycle de 2 ATELIERS « NUTRITION ENFANTS »

Au cours de ces 2 journées les enfants :

- aborderont les notions d'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE
- joueront avec L'ALIMENTATION dans tous ses sens (saveurs, odeurs, couleurs...)
- participeront à un ATELIER CUISINE et à des JEUX SPORTIFS

Pour plus de renseignements ou pour toute inscription, vous pouvez contacter la Fédération départementale :

Martine RAVEAU
ou
Sonia TOUZAIN
02.54.08.71.71

prevention-education@famillesrurales.org

SERVICES A LA PERSONNE

CHARGES SOCIALES : POINT DE VIGILANCE

Désormais, la déclaration et le paiement des charges sociales (à l'exception de CHORUM) s'effectuent de manière dématérialisée via la Fédération Départementale pour la plupart des associations locales.

Attention **:** ***Pour éviter des surprises désagréables, il s'agit de rester vigilant, et comme auparavant, de regarder le bordereau de charges tel qu'il vous est remis par les A.T.C et de vérifier que le virement puisse passer sans problème par rapport à votre solde bancaire !***

CHANGEMENT DES ADRESSES ÉLECTRONIQUES DE VOS INTERLOCUTEURS

Comme évoqué précédemment dans ces « Infos du Mois », afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités, les adresses mails de l'ensemble du personnel de la Fédération Départementale vont évoluer au format « OFFICE 365 ».

- **Certaines sont modifiées d'autres pas !**
- **Ces modifications sont à prendre en compte au 1er Juillet !**

Vous trouverez dans la partie « Vie de la Fédération », en page 8, l'ensemble des adresses au nouveau format.

FORMATION

PLAN DE FORMATION DES BENEVOLES

Chaud devant ! Voici le nouveau programme de formation des bénévoles !
Ce programme se propose à vous au fil des mois et tout au long de l'année.

Vous trouverez ci-après le programme complet.

SE FORMER EN JUIN

Nouveaux responsables « Maintien à Domicile »

JEUDI 19 JUIN 2014
De 13h à 17h
À la fédération départementale

→ Connaître l'organisation du service
→ Le situer dans un engagement associatif au service des familles.

Comprendre pour mieux gérer.

Être bénévole et Employeur

JEUDI 26 JUIN 2014
De 9h à 17h
À la fédération départementale

→ Se situer dans son rôle de manager bénévole : « devenir patron ».
→ Développer ses compétences managériales.

Position et représentation, rôles, limites, responsabilités, relation, leviers d'animation.

INDRE

PLAN de FORMATION des BÉNÉVOLES 2014

Les associations jouent un rôle important et nécessaire dans le développement des territoires. Porteuses de multiples initiatives sociales, culturelles et éducatives, voire sportives, elles constituent un réseau riche et diversifié d'acteurs investis dans la vie locale et citoyenne.

Souvent confrontés à l'idée qu'ils ne sont pas « professionnels » car bénévoles, il n'empêche que ces responsables bénévoles recèlent de compétences (savoirs, savoir-faire et savoir-être) à explorer, à faire émerger, à développer et à construire.

Le programme de formation des bénévoles a bien ces objectifs-là ! Ce n'est pas une finalité en soi, mais bel et bien un moyen au service d'un projet, un moyen parmi d'autres à saisir.

L'intérêt et les objectifs de la formation des bénévoles à Familles Rurales :

- Encourager et accompagner l'engagement bénévole,
- Progresser dans sa fonction de responsable,
- Offrir des lieux d'échanges et de rencontres dans un esprit de découverte et convivial,
- Soutenir et développer le tissu associatif rural dans l'Indre.

Les fonctions d'un bénévole sont, dans un esprit d'amitié :

- De coopérer,
- D'œuvrer en équipe,
- De transmettre : c'est un formateur de terrain,
- De communiquer,
- D'être un relais ; il a une fonction d'interlocuteur.

À vos bulletins d'inscription...

Familles Rurales,
Fédération Départementale de l'INDRE
148, avenue Marcel Lemoine
36003 Châteauroux Cedex
Téléphone : 02.54.08.71.71.
Télécopie : 02.54.27.63.81.
FD36@famillesrurales.org

Familles rurales
Vivre mieux !
Indre

GESTION ASSOCIATIVE – SAVOIRS de BASE

36.1 Diriger les instances associatives : animer un groupe, conduire une réunion

→ Organiser et animer les instances dirigeantes de l'association.
→ Communiquer dans un groupe.
Conduite de réunion, Relations humaines.

Dates à déterminer
De 9h à 16h
À la Fédération
C. GULON

36.2 Le fonctionnement d'une association familiale

→ Appliquer les statuts d'association Familles Rurales dépendant de la loi 1901 et du code de l'action sociale et des familles.
À partir de votre réalité locale, comment l'association fonctionne ?

Sur demande
En soirée ou en après midi
Dans votre association locale
Votre Chargée de Territoire

36.3 Conduire le projet associatif au service des familles

→ À quoi sert le mouvement Familles Rurales ?
→ Comment structurer son action autour d'un projet au service des familles.
À partir de votre réalité locale, comment agit l'association ?

Sur demande
En soirée ou en après midi
Dans votre association locale
Votre Chargée de Territoire

36.4 Promouvoir l'adhésion : outils et techniques

→ À quoi ça sert l'adhésion ?
Aspects statutaires, économiques, de dynamisme, de communication et de reconnaissance.

Sur demande
En soirée ou en après midi
Dans votre association locale
Votre Chargée de Territoire

36.8 Gérer efficacement vos relations avec la presse

→ Connaître les différents types de médias.
→ Maîtriser les relations avec la presse.
→ S'appuyer sur les outils et nouvelles technologies.
Transmettre, promouvoir, faire connaître, informer, sensibiliser, « séduire », rédiger…

Date à déterminer
De 9h à 17h
À la Fédération
C. GULON et Intervenant Fédération Nationale Familles Rurales

Ce programme de formation est réalisé et financé par les partenaires suivants :

Familles rurales *Vivre mieux !* Centre

CPCA Region Centre Conférence Permanente des Coordinations Associatives

Région Centre

FONCTION EMPLOYEUR DES ASSOCIATIONS LOCALES

36.5	Droit du Travail : Bases et application de l'accord conventionnel FR	
→ Acquérir des connaissances en matière de droit du travail. → Connaître l'accord conventionnel. *L'embauche d'un salarié, la gestion de l'emploi, la rupture d'un contrat....*		Date à déterminer De 9h à 13h À la Fédération Cabinet FIDAL et F. MILLET

36.6	Être bénévole et Employeur !	
→ Se situer dans son rôle de manager bénévole: devenir patron. → Développer ses compétences managériales. *Position et représentation, rôles, limites, responsabilités, relation, leviers d'animation.*		Jeudi 26 juin 2014 De 9h à 17h A la Fédération C. CROCE, Formatrice Manager

DEVELOPPEMENT DE PROJETS

36. 12	Promouvoir l'Action Jeunesse	
→ Accompagner une dynamique Jeunesse dans son association. → Faire des projets d'action. *Repérer les familles concernées, proposer des actions, s'organiser avec eux, ...ACTION !*		Date à déterminer De 9h à 17h À la Fédération V. LEBEAU

DEVELOPPEMENT PERSONNEL

36.7	Prendre la parole en public	
→ Personnaliser son outil de communication : la parole. → S'exprimer de façon convaincante et réussir ses interventions. *Le trac, le verbal, le non verbal, la confiance en soi, l'émotion, l'énergie, ...*		Date à déterminer De 9h à 17h A la Fédération G. SANGUIN, Coach

Centre

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE L'INDRE

GESTION des ACTIVITÉS

36.9 Actualisation des connaissances sur la législation des Accueils de Mineurs

→ Appliquer la réglementation.
→ Prendre en compte les évolutions dans l'organisation des Accueils.

Samedi 12 avril 2014
De 9h à 13h
À la Fédération
V. LEBEAU
Intervenants : C.A.F. et D.D.S.C.P.P.

36.10 Préparer son accueil de loisirs

→ Préparer, planifier, encadrer, réunir, prévoir, réserver, proposer, communiquer, déclarer, budgéter... son accueil de loisirs...
Projet éducatif, budget, animation itinérante, évaluation des équipes...

13, 15, 20 et 22 mai 2014
En fin d'après midi
En association locale
J. BABAUD, C. GULON
J. MONTEIL, V. LEBEAU

36.11 Évaluer son accueil de loisirs

→ Évaluer pour évoluer...
→ Clôturer le dossier financier et administratif.
Projet éducatif, bilan quantitatif et qualitatif, évaluation des équipes et promotion formation BAFA/BAFD...

23, 25, 30 septembre et 2 octobre 2014
En fin d'après midi
En association locale
J. BABAUD, C. GULON
J. MONTEIL, V. LEBEAU

36.13 Cycle Service de proximité

→ Accompagner et développer la notion de qualité dans son cadre d'action.
Évolution du service, formation des aides à domicile, actualisation des outils, échanges autour de la notion de prévention et des actions possibles

Novembre-décembre 2014
De 13h à 17h
À la Fédération
H. MANCIC, S. MARTIN, F. MILLET

36.14 Cycle Service de proximité : Nouveaux Responsables

→ Connaître l'organisation du service.
→ Le situer dans un engagement associatif au service des familles.
Comprendre pour mieux gérer...

Jeudi 19 juin 2014
et jeudi 9 octobre 2014
De 13h à 17h
À la Fédération
H. MANCIC, S. MARTIN

Petits détails à Noter

Prise en charge des frais pédagogiques grâce à des financements (CPCA, FDVA). Pour les frais kilométriques, solliciter votre association locale. Lors d'une journée complète, le déjeuner est prévu et pris en charge par les subventions.

Inscription obligatoire, afin de prévoir l'organisation administrative de la formation (dossier des participants et repas, par exemple). Veuillez nous retourner le bulletin d'inscription, Merci.

Nous contacter : **Sylvie MARTIN 02.54.08.71.71. ou sylvie.martin@famillesrurales.org**

DEFENSE DU CONSOMMATEUR & REPRESENTATION DES FAMILLES

COMMUNIQUÉ(S) DE PRESSE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

❒ Familles Rurales rencontre Laurence Rossignol Secrétaire d'État chargée de la Famille (25/04/14)

Vendredi 25 avril 2014, Familles Rurales a été reçu par Laurence ROSSIGNOL, secrétaire d'État chargée de la Famille, des Personnes âgées et de l'Autonomie.

Dominique MARMIER (président), Hélène CARNET (vice-présidente), Michel PILLON (secrétaire national) et Guillaume RODELET (directeur de la fédération nationale) ont ainsi présenté les activités et les actions mises en place par les 2 500 associations locales, partout en France.

Cette rencontre, basée sur l'échange et l'écoute, a permis à Familles Rurales d'exprimer la préoccupation des familles sur l'actualité :

→ Les efforts financiers demandés : augmentation de la TVA, abaissement du quotient familial, et ceux annoncés : la non-revalorisation des prestations, la remise en cause de certaines prestations (prime à la naissance...) pèsent sur le budget des familles,

→ L'offre de services, notamment les solutions de garde pour les plus jeunes en milieu rural,

→ L'accompagnement de la prise en charge de l'autonomie avec la fragilité du système actuel (financement, organisation, attractivité des métiers...)

Familles Rurales a rappelé ses attentes et notamment sa demande d'être associé aux décisions concernant les familles pour pouvoir porter la voix des familles vivant dans les territoires ruraux. De plus, la secrétaire d'État a acté la volonté de Familles Rurales de participer au Comité de pilotage de la refondation de l'aide à domicile et, au local, dans les Commissions départementales des schémas territoriaux services aux familles.

AGENDA

JUIN

Lundi 2 juin

→ Réunion des aides à domicile : canton d'Écueillé

Mardi 3 juin

→ Conseil d'Administration de la fédération départementale

Jeudi 5 juin

→ Réunion des aides à domicile : Canton de la Châtre

→ Assemblée Générale du groupement de Saint-Gaultier

Mardi 10 juin

→ Réunion des aides à domicile : canton de Valençay

Jeudi 12 juin

→ Réunion des aides à domicile : canton d'Aigurande

Vendredi 13 juin

→ Assemblée générale de l'UDAF

Lundi 16 juin

→ Réunion des aides à domicile : canton de Saint-Christophe en Bazelle

Jeudi 19 juin

→ Formation des bénévole : nouveaux responsables « Maintien à Domicile »

→ Commission « M.J.P.M »

JUIN

Lundi 23 juin

→ Réunion des aides à domicile : canton d'Éguzon

Jeudi 26 juin

→ Commission Maintien à domicile :

→ Formation des bénévoles : Être bénévole et Employeur

Vendredi 27 juin

→ Réunion des aides à domicile : canton de Bélâbre

Lundi 30 juin

→ Bureau de la Fédération Départementale

JUILLET

Vendredi 4 et samedi 5 juillet

→ Opération Sécurité Routière » sur l'A20, Aire des Mille Etangs.

Lundi 21 juillet

→ Bureau de la Fédération Départementale

FORUM DES ASSOCIATIONS DE CHÂTEAUROUX

Samedi 20 et Dimanche 21 septembre 2014